

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2023

37 membres en exercice  
16 présents – 9 pouvoirs – 25 votants  
Convocation adressée et publiée le 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78), en présence de Madame Nathalie HENAULT-BARBE, payeur départemental des Yvelines, comptable du Centre de gestion.

Etaient présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUICHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

**Délibération n° 2023-70 portant sur l'adhésion 2024 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion - FNCDG**

Le président,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai  
de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 13 décembre 2023



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2023

### Délibération 2023 – 70

#### Objet

#### **Adhésion 2024 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion - FNCDG**

Le Président propose au Conseil de renouveler l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG), pour l'année 2024.

Les diverses commissions de la Fédération s'appuient sur le travail technique de l'association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion, permettant aux présidents de prendre des décisions qui reçoivent la plupart du temps un agrément national et qui contribuent à harmoniser les actions des Centres de gestion sur l'ensemble du territoire.

La cotisation annuelle est calculée, pour chaque centre de gestion, sur la base d'un taux fixé par l'Assemblée générale de la Fédération, et appliqué au nombre d'agents électeurs aux commissions administratives paritaires de chaque centre de gestion ; ce taux était de 1,50 € par électeur en 2023, amenant à une cotisation de 55 144,50 € pour 36 763 électeurs inscrits aux dernières élections professionnelles du 8 décembre 2022 à la CAP pour les trois départements relevant du Centre de gestion.

Le taux de la cotisation pour 2024 n'ayant pas encore été communiqué par la Fédération, le Président propose au Conseil, sur la base du nombre d'électeurs inscrits aux élections professionnelles de décembre 2022 :

- D'acter le principe du renouvellement de l'adhésion du Centre de gestion à la Fédération Nationale des Centres de Gestion pour 2024 ;
- D'inscrire au Budget pour 2024 un crédit prévisionnel de 61 000 €.

#### **Le Conseil d'administration,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la proposition du Président,
- Considérant l'intérêt de maintenir la participation du Centre de Gestion aux travaux de la Fédération Nationale des Centres de Gestion,

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **A l'unanimité des votants,**

- Décide l'adhésion du Centre de gestion à la Fédération nationale des Centres de gestion pour l'année 2024,
- Décide d'inscrire au Budget 2024, dans l'attente de l'appel à cotisation de la Fédération pour 2024, un crédit prévisionnel de 61 000 €, qui pourra être, en cas de besoin, complété lors du vote du budget supplémentaire, la cotisation la F.N.C.D.G. étant versée en deux parties.

Pour extrait conforme,



Le président

Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com